

LA DIMENSION INTERNATIONALE DANS ERASMUS+

Le programme Erasmus+ ne s'arrête pas aux frontières de l'Union européenne. Dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport, le programme Erasmus+ soutient des projets de mobilité et de partenariat mettant en relation des acteurs issus des 33 pays membres du programme avec ceux des pays tiers non associés au programme (« pays hors Europe »).

Son objectif est de renforcer l'attractivité de l'espace européen de l'éducation, de contribuer au développement durable des pays tiers non associés au programme et de soutenir l'action d'aide au développement de l'Union européenne. **C'est que l'on appelle la dimension internationale d'Erasmus+.**

Cette dimension internationale du programme accompagne la politique étrangère de l'Union européenne qui est principalement financée par l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI-GE) et par l'instrument d'aide de préadhésion (IPA III).

Erasmus+ est un puissant outil de développement des mobilités et des coopérations entre l'Union européenne et les autres pays du monde, sur lequel les acteurs de l'éducation et de la formation s'appuient.

QUELS SONT LES PAYS IMPLIQUÉS DANS LE PROGRAMME ERASMUS+ ?

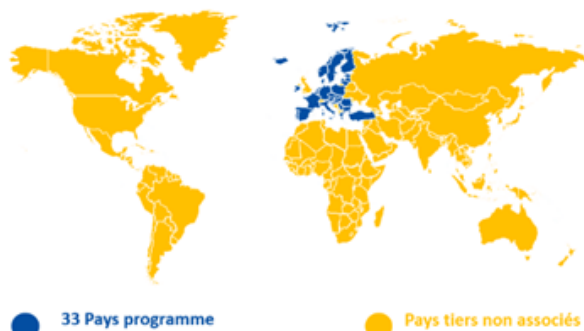
Les modalités de participation au programme et les possibilités offertes varient selon les pays du monde, qui sont classés en deux groupes :

✓ Les pays membres du programme Erasmus+

33 pays financent le programme Erasmus+ et peuvent profiter de l'ensemble des possibilités offertes. **Les 27 pays membres de l'UE** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède) et **6 pays tiers associés au programme** : Islande, Liechtenstein, Serbie, Macédoine du Nord, Norvège, Turquie.

✗ Les pays tiers non associés au programme Erasmus+

Il s'agit de la quasi-totalité des pays du reste du monde. Ces pays peuvent participer à certaines actions du programme Erasmus+. Ils sont regroupés en fonction des instruments de l'action extérieure de l'UE, à savoir l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (NDICI) et l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IPA).



QUELS SONT LES SECTEURS ÉDUCATIFS CONCERNÉS ?

Ouverte depuis de nombreuses années sur le secteur de **l'enseignement supérieur (ES)**, la dimension internationale s'ouvre au secteur de **l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)** sur la programmation 2021-2027. D'une part, en permettant aux établissements réalisant des mobilités, de dédier une part de leur budget pour des mobilités vers les pays tiers non associés au programme. D'autre part, en ouvrant les projets de renforcement des capacités (*Capacity building*) à ce secteur, avec la nouvelle action CBVET (*Capacity building in the field of vocational education and training*).

Le secteur scolaire n'est pas concerné par la dimension internationale.

QUELLES ACTIONS ERASMUS+ SONT OUVERTES À L'INTERNATIONAL ?

De nombreuses opportunités du guide du programme Erasmus+ permettent aux établissements de créer des partenariats avec les pays tiers non associés : Centres d'excellence professionnelle, CBVET, CBHE (*Capacity Building in Higher Education*), Erasmus Mundus, Alliances pour l'innovation, Jean Monnet etc. Nous allons traiter ici des possibilités d'ouverture à l'international pour les établissements scolaires ciblés par ce document.

Dédier une partie de ses financements AC1 vers l'international :

Depuis 2021, les établissements de l'EFP (accrédités) et de l'ES (chartés) peuvent **dédier 20 % de leurs financements** attribués dans le cadre de l'AC1 vers des pays tiers non associés au programme. Cette nouvelle possibilité s'adresse aux projets de mobilité des individus, tant pour les apprenants que pour le personnel.

Des **visites préparatoires** dans le secteur de l'EFP uniquement (activité visant à mieux préparer une mobilité d'apprenants et/ou de personnels) peuvent aussi être organisées dans des pays tiers non associés au programme.

NB : Pour les organismes accrédités sur le secteur de l'EFP, seule l'activité « cours et formation » (activité pour les personnels) ne peut pas être réalisée dans un pays tiers non associé.

Exemples



• Un lycée professionnel a obtenu un financement AC121 d'un montant de 50 000€. Il peut consacrer 20% de son budget, soit 10 000€, pour réaliser des mobilités d'apprenants et de personnel vers le Canada, le Liban, le Sénégal etc.

• Un lycée a obtenu un financement AC131 d'un montant de 20.000 € pour ses filières STS. Il peut consacrer 20% de son budget, soit 4.000 €, pour réaliser des mobilités d'apprenants et de personnel vers le Royaume-Uni, le Kosovo, le Japon etc.

Demander des financements spécifiques dans l'enseignement supérieur (AC171)

L'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (AC171) » permet de financer des **mobilités sortantes** (de la France vers l'étranger) mais également des **mobilités entrantes** (de l'étranger vers la France). Elle concerne les étudiants et le personnel, dans le cadre de périodes d'étude, de stage, d'enseignement et de formation. Les lycées candidats, qui détiennent la Charte Erasmus (ECHE), déposent une candidature spécifique pour obtenir des financements dédiés à la mobilité internationale, par exemple au Monténégro, en Israël ou en Australie. Cette action AC 171 est soumise à une évaluation qualitative.

NB : Certains pays sont inéligibles à cette action, notamment le Royaume-Uni et la Suisse.

Mener un partenariat de coopération (AC220)

Les partenariats de coopération permettent à des structures diverses (établissements scolaires de la maternelle au lycée, associations, collectivités, entreprises, musées etc.) de monter un projet européen dans tous les secteurs éducatifs. Composés d'au moins 3 structures issues des 33 pays membres du programme (ex : France, Pologne, Serbie), ces projets se réunissent autour d'une des priorités du programme Erasmus+ pour partager des expériences, des pratiques et des méthodes. Les partenariats de coopération sont ouverts aux pays tiers non associés, dans la mesure où les organismes impliqués de ces pays apportent une valeur ajoutée essentielle au projet. Les candidats choisissent la durée de leur projet (de 12 à 36 mois) et leur financement, attribué sous forme de forfait (120.000 €, 250.000 € ou 400 000 €).



Bon à savoir

Il n'est pas possible d'associer des pays tiers non associés au programme dans les projets de partenariats simplifiés Erasmus+ (AC210).

COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES À L'INTERNATIONAL ?

→ Les NEO - National Erasmus+ Offices

Les bureaux nationaux Erasmus+, ou NEO, sont présents dans une vingtaine de pays tiers non associés, situés dans les Balkans occidentaux, les voisinages oriental et méridional et en Asie centrale. Ils assistent la Commission européenne et les autorités nationales dans la mise en œuvre d'Erasmus+ en donnant accès aux informations, en assistant les candidats et les participants, en soutenant le dialogue politique et en maintenant le contact avec les autorités locales et les délégations de l'UE.

→ Les ENFP - Erasmus+ National Focal Points

En cours de création en 2022, les points focaux nationaux Erasmus+, ou ENFP, constitueront un réseau d'accompagnement situés dans de nombreux pays du monde. Ils fourniront des informations et des conseils sur le terrain aux candidats et bénéficiaires potentiels. Ils joueront un rôle clé dans le soutien des objectifs et de l'impact du programme Erasmus+ en veillant à ce qu'il soit connu et facilement accessible à tous les candidats potentiels, quel que soit le secteur.

→ Le réseau culturel et diplomatique français à l'étranger

Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades françaises situées en Europe et dans le monde entier sont un point de contact essentiel pour les établissements français qui souhaitent développer des coopérations à l'étranger.

→ Contacter les anciens bénéficiaires Erasmus+

La plateforme des résultats de projets Erasmus+ (E+PRP) donne accès à toutes les structures qui ont participé à un projet Erasmus depuis 2014, mais également à leurs productions réalisées grâce aux financements Erasmus+. Il est possible de faire une recherche par thématique, par pays, par action...

POUR ALLER PLUS LOIN

Les recueils de projets



L'Agence Erasmus+ publie régulièrement des notes et des recueils de projets thématiques. Ces publications permettent une lecture claire, rapide et chiffrées de projets illustrant concrètement les actions financées par Erasmus. Vous trouverez notamment les projets Erasmus+ avec le continent africain, avec les entreprises, avec l'enseignement agricole, avec les établissements culturels etc. dans la [médiathèque](#).

Les fiches pays

Vous pouvez consulter les données par pays, à l'échelle européenne sur les factsheets de la CE.



Le programme indicatif multi annuel Erasmus+

Le ERASMUS+ Multiannual Indicative Programme (MIP) couvre les actions ERASMUS+ financées par les instruments d'action extérieure de l'UE (NDICI-GE) et l'instrument de préadhésion (IPA III) sur 7 ans (2021-2027). Le PMI reflète les besoins et priorités particuliers des régions couvertes et assure la cohérence avec la politique thématique et les documents stratégiques régionaux. La contribution indicative globale du NDICI-GE et de l'IPA III, ventilée par région, a été fournie par les services responsables sur la base des évaluations des besoins effectuées dans le cadre de l'exercice de programmation.